



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26/06/2025

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 19 juin 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL GHAZI Fouad Eddine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés :

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre.
GABREL Cécile procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à FRERE Francine
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à MASSET Amandine
EL MESSAOUDI Amira, procuration à VANDENKERCKHOVE Didier,
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
PELLIZZARI Rachel, procuration à HUART Cécile
PACINI Antoine, procuration à DAL Perrine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16/05/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 19/06/2025**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité international de la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes civiles de la bande de Gaza
 2. Centre Métropolitain de Supervision Urbain (CMSU)
 3. Lancement du processus d'étude de renforcement du dispositif de vidéoprotection
6. **COMMISSION FINANCES**
 4. Admissions en non-valeur et créances éteintes
 5. Recrutement et rémunération des vacataires, créations d'emplois saisonniers – accueils de loisirs
 6. Recrutement et rémunération des vacataires, créations d'emplois saisonniers – CMEM
 7. Ajustement du RIFSEEP
 8. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
 9. Création d'emploi permanent – ATSEM
 10. Création – suppression d'emplois permanents – CMEM
 11. Modifications du tableau des effectifs
 12. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
7. **COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**
 13. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
 14. Attribution d'une subvention pour l'association Les Mouchons
8. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 15. Subvention à projet – Union Musicale de Seclin
9. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 16. Association ANDEV – adhésion 2025
 17. Charte de l'engagement éducatif
 18. Tarification des personnes morales ou physiques prenant en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

10. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

19. Autorisation de signature d'un bail de location de locaux de bureaux au profit de l'État
20. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 p1 et AN 343 p1 situées dans le quartier de la Mouchonnière
21. Avis du Conseil municipal sur le projet de création du périmètre et du Programme d'Actions de protection des Espaces agricoles et Naturels Périurbains (PAENP)
22. Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de l'événement lié à l'accueil du Tour de France dans la ville le 5 juillet 2025
23. Attribution de subventions d'équipements à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Fouad Eddine EL GHAZI, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Alors, avant d'aborder les divers points à l'ordre du jour, je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 24 mai 2023.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16/05/2025

Monsieur le Maire : Merci. Alors je vous sollicite tout d'abord pour procéder à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 16 mai dernier qui a été évoqué en Conférence des Présidents. Il n'y avait pas d'observations particulières. Sans intervention, je considère donc ce procès-verbal approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Au stade des communications du Maire, deux communications rapides que je souhaite partager avec vous.

Tout d'abord le report du Conseil municipal qui était initialement prévu le 26 septembre prochain au 3 octobre prochain. Voilà donc petite modification calendaire, pour le Conseil municipal de rentrée et également partager avec vous l'avis de révocation, l'avis favorable qui a été rendu par la Commission de discipline le 12 juin dernier concernant un agent qui a fait l'objet d'une condamnation pénale, dont les fonctions devenaient absolument incompatibles, compte tenu de la sanction qui avait été prononcée, avec le service qu'il remplissait au quotidien au sein de la collectivité. Donc avis favorable de la commission de discipline, en vue de sa révocation. Révocation que nous avons prise, bien évidemment, et qui sera effective à compter du 1^{er} juillet 2025.

Voilà ce que je souhaitais communiquer à ce stade.

Pas d'autre communication.

On peut donc passer aux décisions municipales et à l'état des marchés.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations particulières sur ces décisions et sur l'état des marchés ? Très bien. Je considère donc qu'il y a une prise d'acte quant à ceux-ci et nous pouvons donc passer immédiatement à la première délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité International de la Croix-Rouge, pour venir en aide aux victimes civiles situées sur la Bande de Gaza.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES CIVILES DE LA BANDE DE GAZA

Monsieur Le Maire : Nous avons pu, voilà, échanger également à l'occasion de la Conférence des Présidents sur ce point, partager le fait que nous étions bien évidemment en état de sidération par rapport à ce qui se passait sur ce territoire, sans qu'il puisse y avoir en tout cas de prise de position politique. Nous avons convenu unanimement, en tout cas de pouvoir, unanimement, les groupes en tout cas se sont entendus sur le fait de pouvoir avancer sur l'allocation d'une subvention auprès du Comité International de la Croix-Rouge. Nous avons également convenu en Conférence des Présidents que j'accorderai la parole aux chefs de groupes, à chaque chef de groupe à l'occasion de cette délibération. Je vois, Monsieur DECRAENE, que vous souhaitez prendre la parole, donc je vous la cède sur cette délibération.

Monsieur DECRAENE : Bonjour à tous et à toutes. Donc « Seclin en Commun » votera oui à l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité International de la Croix-Rouge, en soutien à son action humanitaire auprès des populations civiles de Gaza. Le conflit israélo-palestinien a atteint une intensité dramatique. Au cœur de cette tragédie, ce sont des civils, des femmes, des enfants, des familles entières qui subissent l'indicible. Face à l'urgence humanitaire, il est de notre devoir de répondre avec responsabilité, humanité et dignité. Ce vote n'est ni un geste politique ni un terrain de récupération. C'est un acte de solidarité. Nous affirmons avec force que ce sujet dépasse les querelles partisans. Il ne saurait être instrumentalisé. C'est pour cela que, par souci d'unité, nous avons consulté en amont les présidents de groupes du Conseil municipal en mettant Monsieur le Maire en copie, afin que chacun puisse se positionner sereinement et en conscience. Nous saluons l'initiative de cette délibération et rappelons que les valeurs de solidarité, de paix et de respect de la dignité humaine sont au fondement de notre engagement local. Ce soutien financier modeste, mais symboliquement fort s'inscrit dans cette volonté. Aujourd'hui, nous mettons de côté nos divergences, car lorsqu'il s'agit de soutenir les victimes civiles d'un conflit aussi dévastateur, il n'y a pas de place pour les divisions, seulement pour la solidarité. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur SERRURIER ?

Monsieur SERRURIER : Voilà, j'adhère à 200 % aux propos du président de « Seclin en Commun », Pierre DECRAENE qui a été très clair dans son intervention mardi matin, qui a bien précisé les choses. J'en profite pour vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir accédé à la fois à la demande que nous avons faite le mois dernier, et à la demande de « Seclin en Commun » de mettre en place cette aide aux populations civiles qui souffrent, et Monsieur BACLET, comme moi-même, nous sommes vraiment réjouis de voir qu'il y avait effectivement la volonté de n'avoir aucune incidence politique, aucune récupération politique et, au contraire, de faire preuve d'unité dans un geste d'humanité.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes et à tous, pardon. Donc en tant que Président par intérim du groupe du fait de l'absence de Christian, le groupe FDS donc exprime son soutien, son plein de soutien à la population gazaouie, dans une considération humanitaire et invite donc ses élus à donner une suite favorable à cette proposition. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Donc en conclusion sur cette délibération, après que l'ensemble des groupes se soit exprimé, je tiens donc à préciser et à remercier l'ensemble des groupes sur ce parti pris, en tout cas, en aucune façon, d'instrumentaliser ou de politiser ce qui se passe sur ce secteur du proche Orient. Voilà. Donc c'est une délibération que j'estime en tout cas digne, qui vient en correspondance et en soutien des populations civiles qui souffrent particulièrement sur ce territoire et je vous propose donc de porter aux voix. Nous avons convenu en Conférence des Présidents que seuls les Présidents de Groupes prendraient la parole sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Monsieur VANDECKERKHOVE, c'est moi qui assure la police du Conseil municipal. Nous avons convenu en Conférence des Présidents que seuls, seuls, les présidents, seuls les présidents, seuls les présidents de groupe, vous faites ce que vous voulez ; seuls les présidents de groupe prenaient la parole sur ce sujet. Voilà. Si vous n'êtes pas satisfait, eh bien vous formez votre groupe, vous vous dissociez de votre Président si vous le souhaitez. Vous formez votre groupe, vous réunissez trois élus, vous faites votre groupe indépendant si vous le souhaitez. Nous avons convenu. Non, non, non. C'est surtout, je me porte garant, de l'absence de politisation des débats. Point. Je me porte garant de l'absence de politisation des débats. Nous avons donc convenu, nous avons donc

convenu, nous avons donc convenu, Monsieur VANDECKERKHOVE nous avons convenu que seuls les Présidents de Groupes prendraient la parole sur ce sujet et je me tiens à ce que nous avons décidé avec votre Président, avec votre chef de groupe. Avec votre chef de groupe et je passe donc au vote cette délibération. Voilà ! Très bien. Allez voilà. Eh bien, écoutez, comme ça, vous pourrez clamer haut et fort que je suis un censeur. Alors pour la sérénité des débats, je souhaite que cette délibération soit désormais portée au vote. Voilà.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je considère donc que cette subvention est acquise à l'unanimité et je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 2

CENTRE MÉTROPOLITAIN DE SUPERVISION URBAIN (CMSU)

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération suivante, celle relative à l'adhésion auprès du CMSU, le Centre Métropolitain de Supervision Urbain, dont la vocation est de permettre, de nous permettre, dès lors que nous sommes forts de la réhabilitation du bâtiment qui accueille la Police Municipale et de la déclinaison de notre CSU, de notre propre Centre de Supervision Urbain qui n'est pas susceptible d'être visualisé 7j/7, 24h/24, compte tenu des amplitudes horaires de nos agents, ce CMSU, donc ce Centre Métropolitain de Supervision Urbain, permet justement, nous permet de pouvoir en tout cas visualiser l'ensemble des images, enfin des images provenant de nos caméras de vidéoprotection, afin donc de pouvoir déployer les forces de police utilement, au gré de ce qui peut se passer sur notre territoire. Trois propositions ont été offertes par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de cette délibération. Vous avez pu, je pense, appréhender les trois forfaits qui étaient proposés et nous vous proposons d'adopter ou d'adhérer dans le cadre de ce CMSU sur le forfait n° 2, c'est-à-dire de permettre la visualisation de nos caméras de 22h à 6h du matin, c'est de... pardon, de 18h à 6h du matin, c'est-à-dire sur un temps où la Police Municipale, en principe, n'est plus dans les bâtiments de la Police Municipale. Voilà. J'ai présenté cette délibération. Y a-t-il des interventions, des observations particulières ? Alors, Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Le groupe Seclin en Commun votera pour. Cette délibération relative à l'adhésion de notre commune au CMSU, cette décision fait suite à une présentation complète et argumentée lors de la Conférence des Présidents. Nous avons pu y poser toutes les questions nécessaires et confronter les points de vue. Le CMSU est un outil de coordination d'utilisation entre les communes de la MEL. Il permet de renforcer la prévention de la délinquance et l'efficacité des dispositifs de vidéoprotection. Pardon. Cette décision est conforme aux besoins de notre Ville, aux attentes des habitants, en matière de tranquillité publique et notre exigence de transparence démocratique.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. J'ai vu que Madame PRUNES, vous sollicitiez également la prise de parole. Je vous la laisse.

Madame PRUNES-URUEN : Oui, merci beaucoup. J'ai d'abord deux petites questions. Alors, on nous dit que les communes volontaires sont au nombre de 38, c'est ça ?

Monsieur le Maire : A priori. Oui.

Madame PRUNES-URUEN : Ouais. Sur les 95 que compte la MEL. Moins de la moitié. Est-ce qu'on sait pourquoi ?

Monsieur le Maire : Toutes les communes ne sont pas dotées de dispositifs de vidéoprotection.

Madame PRUNES-URUEN : D'accord.

Monsieur le Maire : Donc, seules les communes qui en sont dotées, forcément, abondent ou adhèrent au dispositif.

Madame PRUNES-URUEN : C'était ma question. Et donc le coût à l'année, pour le nombre de caméras déjà engagées dans ce... parce que je vois bien un forfait, mais je n'ai pas fait le calcul...

Monsieur le Maire : Alors, on a 39 caméras, si si en principe. Les montants sont indiqués. Donc on a bien un coût de 19 110 € pour le versement annuel. Et ensuite, il y a 5 850 € d'adhésion qui correspondent à 39 caméras que nous souhaitons voir être visualisées dans le cadre de ce CMSU. On a extrait volontairement les caméras en lecture de plaques, parce qu'elles n'apportent rien sur, l'ambiance, on va dire, qui peut se trouver dans une ville ou sur un secteur. La lecture de plaques, on voit des véhicules passer et des plaques minéralogiques. Mais ça ne permet pas, en tout cas, aux agents de pouvoir considérer qu'il y a lieu d'intervenir. On préfère en tout cas avoir une visu sur les caméras d'ambiance, qui sont au nombre de 39. Donc c'est sur ces 39 caméras que l'on s'est positionné.

Madame PRUNES-URUEN : D'accord. Donc euh merci. Alors moi j'aurai un vote différent de mon groupe. Alors je ne vais pas former un groupe. Vous n'y voyez là que la liberté d'expression qui existe au sein de notre groupe. Parce que d'une part, c'est vrai que nous savons les contraintes grandissantes qui pèsent sur les communes, du fait du désengagement de l'État ; donc des contraintes avant tout budgétaires. Et en même temps, nous constatons l'appauvrissement général de la société dont Seclin n'est pas exempt. Les prix des services publics augmentant également à Seclin, des services publics qui pourtant doivent garantir l'égalité entre les citoyens, je considère que le coût de ce forfait ne peut qu'apparaître que comme étant d'une criante indécence et donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous en prenons note. Alors Monsieur DECRAENE, vous souhaitez intervenir à nouveau.

Monsieur DECRAENE : C'est Monsieur VANDECKERKHOVE

Monsieur le Maire : Ah, Monsieur VANDECKERKHOVE

Monsieur VANDECKERKHOVE : Alors si j'ai le droit.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur VANDECKERKHOVE : Oui, merci. Bah du coup, je vais intervenir aussi. Je vais rejoindre la position de vote de Madame PRUNES-URUEN. Je vais m'abstenir aussi. Je me reconnais dans son intervention et alors je pense, en effet, il y a eu du débat en Conférence des Présidents. Je vois que le Conseil municipal a déjà été fait, entre guillemets. J'aimerais quand même me rappeler que le lieu de débat, c'est démocratiquement, c'est ici entre les 33 personnes. Je pense que chacun ici, on a nos expériences, nos parcours, voilà ; notre manière de voir les différentes questions, qu'il n'y a pas des petits sujets pour les petits élus, de grands sujets pour les grands élus. Euh... et moi en tout cas sur cette question-là, je pense que la démocratie ce n'est pas l'uniformisation de la pensée, comme le dit Sophie, chacun est libre aussi de voir les choses à sa manière et moi vraiment, voilà... Alors j'ai bien conscience qu'on parle ici du dispositif existant, mais l'idée en tout cas d'une surveillance accrue par des personnels de la MEL qui pourraient voir un petit peu ce que fait Monsieur Madame Tout le monde, tout le temps, partout, moi cette société de Big Brother en tout cas, où finalement il y aurait que l'écran. Alors on parle de pensée unique, on est en plein dedans vraiment.

Moi ce n'est pas éthiquement, philosophiquement, quelque chose dans lequel je me reconnais. Mais je pense que c'est également sain, parce que dans la population, je pense ne pas être un... un martien. Je pense ne pas être le seul à Seclin peut-être à penser comme ça. C'est ça aussi qu'au Conseil municipal, bah on ne soit pas non plus sur tout le temps des uniformités de décisions. Et en tout cas, moi je souhaite m'abstenir par rapport à... à... je vous dis, ces questions éthiques et aussi pour, finalement, on en reparlera, je pense, sur la délibération suivante, mais question d'efficacité, rajouter encore quelques dizaines de milliers d'euros... alors certes pour la taille d'une collectivité, ce n'est peut-être pas grand-chose. Mais je rappellerai quand même qu'on est dans un contexte où il y a eu énormément d'efforts financiers demandés à la population, d'augmentations de tarifs de services publics, etc. Donc moi, je ne suis pas pour remettre une pièce dans la machine à ce niveau-là. Voilà, donc je m'abstiendrai également sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations, d'autres interventions sur ces sujets ? Alors, simplement, si on... on s'engage sur ce dispositif, c'est parce que déployer des moyens humains en

somme en régie à l'échelle de la commune, ça nous coûterait beaucoup plus cher. Voilà. Si on voulait avoir une surveillance 7j/7, 24h/24, ça veut dire mettre un agent de Police Municipale ville, derrière la caméra. C'est recruter deux à trois agents supplémentaires et je peux vous assurer que le coût RH n'est absolument pas le même. Si on estime que pour un agent c'est 45 000 € à peu près, en moyenne. Donc, multiplier ça par 2 ou 3. Si on veut avoir un visu 7j/7 - 24 h/24, là on est sur des sommes à 24 000 €, voilà, là où, si on devait atteindre le même résultat en recrutant davantage, on serait largement au-delà des 100 000 €. Bon, donc je pense que la dépense est tout à fait raisonnable. En tout cas, on est totalement en mesure de pouvoir l'absorber budgétairement. Et ensuite, surtout, ce sont des dispositifs qui font leurs preuves. Voilà. C'est que vous êtes peut-être contre la Société du Big Brother, mais moi je suis contre la société ultra-violente. Et on voit aujourd'hui combien les orientations au sein de la société vont plutôt en ce sens, avec des infractions de plus en plus importantes, en tout cas voilà, des... des types d'infractions de... de plus en plus importants. Heureusement à Seclin, on est plutôt bien engagés sur ces dispositifs-là. Mais lorsqu'on regarde ce qui se passe à l'échelle nationale, on est plutôt sur des évolutions, somme toute, assez inquiétantes. Inquiétantes par le nombre et inquiétantes par leur ampleur. Les infractions, les agressions sont de plus en plus violentes. Donc moi, je préfère en tout cas prémunir la population, prémunir les Seclinois d'un nombre plus important d'infractions, en prenant les moyens et les mesures nécessaires, en adhérant à des dispositifs qui font leurs preuves aujourd'hui. On le verra dans la délibération suivante, 160 réquisitions positives sur le dispositif vidéoprotection. C'est-à-dire que si on n'avait pas déployé la vidéo protection, ce sont 160 réquisitions qui n'auraient pas trouvé de réponse aux infractions commises. Or, grâce aux caméras, c'est un double effet. Ça a un double effet, ça permet de résorber ou en tout cas de faire avancer la sphère judiciaire sur le... le... voilà l'instruction que l'on porte sur les infractions. Et ça a aussi un effet psychologique auprès des délinquants de se dire : À Seclin, il y a un dispositif de vidéoprotection existant, méfiance, on n'est pas sur une zone de non-droit et on n'y fait pas... et on n'y fait pas ce qu'on veut. Moi mon souhait, il est là. Et on n'est pas sur du Big Brother, la vidéoprotection, c'est un dispositif légal, encadré par la loi. On respecte la loi, on respecte la loi sur l'ensemble de ces termes. Mais moi, mon objectif, c'est de protéger la population. Je passe au vote cette délibération, donc, pour l'adhésion au forfait 2 du CMSU. Alors, j'ai compris qu'il n'y avait pas une adhésion pleine et entière sur le dispositif. Donc, on va le faire à la main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc je comptabilise 2 abstentions. Votes favorables ? Très bien. Donc, vote à la majorité sur cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

31 votes pour

2 abstentions: PRUNES-URUEN Sophie, VANDECKERKHOVE Benjamin

Délibération n° 3

LANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉTUDE DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire : Je passe à la délibération suivante, celle de la réflexion que nous souhaitons porter sur le renforcement justement du dispositif de vidéoprotection, comme je l'ai indiqué qui fait ses preuves. 160 réquisitions positives, voilà, qui permettent en tout cas aux agents instructeurs de la Police Nationale de faire avancer des enquêtes devant lesquelles on aurait été vraiment dans la difficulté. Un dernier exemple en date, un jeune garçon dans le quartier de Burgault qui a été renversé par un véhicule, avec à l'issue de cette infraction, enfin plus que... voilà de cette infraction, de ce délit, un délit de fuite. Grâce aux dispositifs de vidéo protection, les services de Police Municipale ont pu retrouver le véhicule, le confondre avec une plaque minéralogique et aujourd'hui ce dossier est en cours d'instruction auprès de la Police Nationale et je ne doute pas que d'ici quelques jours, un placement en garde à vue interviendra. Sans ce dispositif, c'était un délit de fuite. Et ce petit garçon, qui aujourd'hui, a la jambe brisée, qu'il est convalescent et ne plus ne peut plus suivre une scolarité normale pendant au moins 3 semaines, et bien sans ce dispositif, comme je le décrivais tout à l'heure, le délinquant aurait pris la fuite. On ne le retrouverait probablement jamais et les victimes resteraient avec leurs problématiques sur les bras. Donc c'est un dispositif de renforcement, voilà, de notre dispositif existant de sécurité, de protection des victimes, d'instruction des affaires présentes. Et à ce stade, que l'on soit bien en phase, c'est ce que je sollicite auprès de vous, c'est votre accord pour engager la réflexion. On sait aujourd'hui, quand on regarde les statistiques des chiffres de la délinquance, que la délinquance, les chiffres nous permettent d'être, je ne vais pas dire optimistes, mais moins pessimistes que par le passé, parce que les chiffres sont plutôt encourageants. Mais nous restons très modestes sur ces chiffres annoncés par

les services aussi bien de la Préfecture que les services de la Police Nationale. Nous restons très modestes et nous considérons que, si aujourd'hui, dans la grande majorité, le nombre d'infractions diminue, on remarque qu'il y a des zones blanches sur Seclin. L'espace de la zone commerciale en fait partie où les vols à la roulotte, les vols de véhicules, les dégradations de biens y sont plus nombreux que dans d'autres lieux. Parce qu'aujourd'hui ce site n'est pas concerné par le dispositif de vidéoprotection, tout simplement. D'autres secteurs sont également non pourvus. Et on voit aujourd'hui que la délinquance a pu se déplacer vers ce type d'endroit. Et donc la réflexion que nous portons, c'est de pouvoir analyser les statistiques, analyser les chiffres, pouvoir localiser les endroits où notre dispositif existant mériterait d'être renforcé, pour atteindre les mêmes résultats que nous avons obtenus sur les autres secteurs. Voilà. Donc on continue d'avancer sur ces champs-là, sur les champs de la sécurité, avec beaucoup de modestie, mais avec détermination pour sécuriser nos populations et mettre en œuvre des dispositifs qui marchent. J'ouvre bien évidemment cette ouverture de réflexion au débat et je vous laisse la parole bien évidemment. Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : « Seclin en Commun » votera oui pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PRUNES. Attendez le micro, probablement pour exprimer, je présume, peut-être hein, mais une opinion contraire. Mais je vous laisse prendre la parole.

Madame PRUNES-URUEN : Normalement, je reste logique, effectivement.

Monsieur le Maire : Oui, voilà. C'est en ce sens.

Madame PRUNES-URUEN : Voilà. Donc je vais me dissocier et par contre je voterai contre. Voilà. J'ai quelques petites questions, parce que là, vous nous dites que donc on peut être un peu moins pessimistes, les chiffres de la délinquance sont en baisse. Quand vous parlez des enjeux croissants en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention des incivilités sur le territoire communal, donc là, j'y vois quand même... Bon, vous nous expliquez les zones blanches, etc. Mais soit les chiffres sont en baisse, soit il y a des enjeux croissants. Donc, j'aimerais qu'on m'explique ces enjeux croissants. Ensuite, donc les caméras, cette deuxième tranche sera installée dans les secteurs identifiés comme sensibles ou exposés à des actes de délinquance. Donc quand vous avez déployé la première tranche, vous n'aviez pas posé les caméras dans ces endroits sensibles ? Donc pourquoi pas la première tranche ? Et maintenant, ça, c'est une autre question, je voudrais quand même souligner que la charte que j'ai lue parle de nombreuses fois et aussi la convention une fois, de proportionnalité aux enjeux. Voilà. Ça revient souvent. Et moi, une des raisons pour lesquelles donc je vais voter contre, en plus de ce que j'ai expliqué précédemment, c'est que je ne trouve pas ça très proportionnel effectivement, aux enjeux de sécurité qui existent évidemment à Seclin. Et pour finir, je voudrais rappeler que le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la Police Municipale conclut que l'efficacité de la vidéosurveillance n'est pas, pour le coup, proportionnelle non plus à son coût. Donc c'est normal qu'on s'interroge sur la nécessité en fait d'un tel déploiement. Et le coût que ça aura l'année prochaine, si le forfait est appliqué, le forfait de la délibération 2 à ces nouvelles caméras, sur budget 2026. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a encore un micro allumé. Je ne sais pas s'il...

Monsieur VANDECKERKHOVE : Du coup, je rejoindrai la position de vote de Madame PRUNES-URUEN. Alors j'ai un doute là-dessus, je n'ai pas ouvert le placard à archives, mais il me semble quand même que lorsque, en début de mandat, il y a eu, ce sont les premières discussions sur le sujet de la vidéosurveillance, vous évoquiez un dispositif qui était calibré, qui était ciblé, qui était maîtrisé et qui n'avait pas vocation à s'étendre. Je peux me tromper. Mais en tout cas je vois qu'on ouvre encore une fois, du coup, cette potentielle nouvelle tranche et de nouvelles potentielles dépenses somptuaires. Alors l'idée ce n'est pas d'éluder, en effet, cette question qui est sérieuse et qui impacte... bah moi le premier et je pense tout le monde, tous les habitants de la commune et de France. Comme vous le dites. Pour le coup, ce n'est pas un petit sujet et il faut forcément qu'on se penche dessus. Madame PRUNES-URUEN parlait de la Cour des Comptes. Alors moi ce n'est pas forcément mes références, mais quand même c'est intéressant de le regarder. Ils le disent dans un rapport. Aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de délinquance commis sur la voie publique ou encore le taux... euh vous avez compris le...

Monsieur le Maire : d'élucidation.

Monsieur VANDECKERKHOVE : Vous avez compris, d'élucider les enquêtes.

Et en effet, sur l'aspect préventif, vous le dites vous-même, alors je regarde un petit peu les sciences sociales aussi hein, je n'ai pas forcément toutes les stats précises de Seclin même si... voilà, je ne suis pas forcément très content de voir ça non plus, mais je vois, comme beaucoup dans la presse, que la commune est tristement bien placée, enfin tout en haut des classements des faits de délinquance par habitant. Mais en tout cas ce que dit la science sociale, c'est que justement il y a un effet un petit peu... où la délinquance se déplace et le fait de mettre ce... cette délinquance sous le tapis, c'est ce que disent notamment les sociologues, vous le dites vous-même, en fait, à un moment où on va mettre une caméra, la délinquance va se déplacer. Donc ou en fait, on va s'arrêter ? On va ouvrir une 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} tranche. On revient au débat d'avant. Moi clairement, cette société du tout surveillance et du Big Brother ce n'est pas mon idéal d'une commune qui vit bien. Et sur l'aspect élucidation des... alors je ne vais pas me relancer dans le mot, mais en tout cas, là aussi il y a une enquête qui n'est pas aussi vieille que ça qui remonte à il y a 3 ans, commanditée par la Gendarmerie française, une étude universitaire. Alors peut-être qu'encore une fois Seclin est en dehors du monde et le site qui est dans la délibération, le chiffre pardon, ce serait intéressant de savoir sur combien de temps déjà et sur combien d'enquêtes. Parce qu'en proportion, l'étude du coup, commanditée par la Gendarmerie française, il y a 1 936 enquêtes étudiées. Et la vidéosurveillance joue un rôle dans la résolution de 22 affaires. C'est 1 %, un peu plus de 1 % du total. Et au niveau national, eh bien du coup les études sociologiques nous disent que c'est grosso modo entre 1 et 4 % des enquêtes. Alors, OK, c'est déjà ça. Je l'entends. On peut parler de cas particuliers. Mais voilà, il y a aussi, comme je disais tout à l'heure, un contexte économique qui est contraint, qui ne va pas s'améliorer, on ne va pas se mentir. Il y a des choix qu'on a dénoncés et qui ont été faits, notamment sur l'augmentation des tarifs de beaucoup de services publics, de la piscine, de la restauration scolaire, etc. Moi, ce sont des choses qui, en tout cas, m'impactent et je sais que ce sujet de la vidéosurveillance, enfin, voilà, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr, ça ne fait pas l'unanimité dans la population. Il y a beaucoup de gens qui se montrent critiques là-dessus. Donc, moi je voterai contre également. En tout cas, voilà je pense qu'il ne faut pas forcément s'engouffrer dans cette voie qui n'est pour moi pas efficace et qui est une fausse réponse à une vraie question.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : Pour répondre à quelques interrogations de certains membres dissidents du groupe minoritaire, premièrement, il y a des biais dans les calculs que vous présentez. Par exemple, quand on dit que la vidéoprotection a permis de résoudre 4 % des affaires au niveau national, ça veut dire que là où elle est présente, elle permet d'en résoudre au moins 10 %. Moins de la moitié des communes est dotée de vidéoprotection. Autrement, j'aimerais aussi avoir une confirmation. Madame PRUNES-URUEN a parlé de rapport de la Cour des Comptes qui parlait de la visio, de la...

Monsieur le Maire : Vidéo.

Monsieur WEKSTEEN : Non. Oui, mais ce n'était pas la vidéoprotection dont elle avait parlé. Donc je voulais savoir de quoi elle parlait au juste. Voilà, c'était surtout ça. Et puis autre chose, c'est qu'en termes de criminalité, de délinquance, tout ça, il faut s'adapter. Cette délinquance s'est adaptée aux dispositifs mis en place, à nous de nous adapter maintenant pour les suivre ; pour les pour ne pas les laisser sur des zones où ils sont tranquilles, c'est tout. Donc s'il y a 5 ans, le dispositif était adapté aux statistiques en présence, eh bien forcément, on a affaire à de l'humain, donc il faut s'adapter, il faut l'adapter aussi.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Oui, je voudrais remercier Monsieur VANDEKERCKHOVE de son éclairage très intellectuel, puisqu'il nous a sorti la Cour des Comptes, il nous a sorti la sociologie, bravo, merci. Je suis en train de parler. Je te remercie beaucoup. Je t'ai laissé parler tout à l'heure, même quand tu n'avais pas la parole. Donc je vous remercie beaucoup de nous avoir fait ceci. Simplement je me pose la question de savoir si le chiffre qu'évoquait Monsieur WEKSTEEN, ces 4 %, je me demandais si vous aviez déjà fait partie des 4 %. Je me demandais si vous aviez déjà été cambriolé. Je me demandais si vous aviez déjà eu votre voiture cassée, votre vélo cassé, volé. Je me demandais si vous avez déjà été agressé. Je me demandais si... si... si... Bon, les 4 %, c'est important, quand on en fait partie. 4 % rapportez-le au chiffre de la population, vous verrez que ça fait quand même beaucoup de monde. Ça, c'est la première chose que je voulais dire. Ensuite, malheureusement, on sait tous, tout le monde le vit,

et encore plus dans les milieux populaires, d'ailleurs, encore plus dans les quartiers. On sait tous que la délinquance est là, qu'elle fait des dégâts considérables et on sait tous que la population demande des formes de protection. Formes de protection qui sont manifestées sous diverses formes, qui sont manifestées sous la forme de caméras, qui sont manifestées sur l'augmentation de l'effectif de la Police Municipale, qui sont manifestées dans beaucoup d'autres réalisations. Alors, je dirais que malheureusement, actuellement, quand une Ville, une commune, peut se dire : « *La délinquance n'a pas augmenté* » ce n'est malheureusement déjà pas si mal. Mais quand le Maire nous dit que grâce aux caméras, il y a 160 réquisitions qui ont pu être portées et qui ne l'auraient pas été, on peut dire que c'est vraiment bien et que c'est un vrai résultat. C'est tangible. Alors, ce n'est pas un sociologue qui m'en a parlé, je n'ai pas vu ça non plus dans la Cour des Comptes, mais enfin c'est ce qu'on constate ici, sur le terrain. Alors ensuite, j'ai entendu aussi qu'il y avait des endroits sensibles, pourquoi n'étaient-ils pas dans la première tranche ? Parce qu'ils sont dans la seconde. Mais s'il n'y avait pas eu de première tranche, il n'y aurait pas eu de seconde. Or, vous n'avez pas voté la première et vous ne votez pas non plus la seconde. Donc c'est que finalement, les zones sensibles, vous en fichez un petit peu. Or, je constate que le groupe Seclin en Commun, lui, va se prononcer comme le groupe pour Seclin sur ce sujet-là positivement. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Alors voilà, pour conclure le propos sur ce sujet, et peut-être répondre à... il y avait... Ah eh bien je... je n'avais pas vu. Oui. Vous souhaitiez intervenir ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Oui. Je ne sais pas si c'est très nécessaire de répondre aux questions personnelles. Je pense qu'on n'est pas là pour faire de la personnification. On n'est pas là pour agiter les peurs. Enfin franchement, moi je ne me reconnais pas dans ce genre de stratégie. Je ne vais pas commencer à étaler le CV de ce que j'ai subi dans ma vie. Je pense que ce n'est pas digne, franchement du débat qui est important. Et vous ne m'avez pas écouté, parce que justement, j'ai dit que 4 %, c'était déjà 4 %. Mais je pense que, en tant qu'élus, il faut qu'on prenne de la hauteur, qu'on voie par rapport aux sommes engagées et, je veux dire, on peut regarder aussi le nombre de personnes qui, voilà, désertent la piscine par rapport au coût. Je veux dire, il y a forcément tout le temps et, franchement, vous ne m'avez pas écouté Monsieur SERRURIER et là, la manière dont vous prenez la question, je trouve que ce n'est pas digne de personnifier comme ça et d'agiter les peurs, parce que je le redis, c'est un vrai sujet et il n'y a pas les bons et les méchants et les bons, ça ne va pas être ceux qui vont faire la course à l'échalote sécuritaire. Franchement, je pense que la question est bien plus complexe que ça.

Monsieur le Maire : Alors, modestement, on tâche de répondre plutôt que d'être dans l'absence totale de propositions, parce que je rappelle quand même que lorsque nous arrivons à la tête de la Ville, peu de dispositifs visant à protéger la population sont en place. La Police Municipale est déployée, grâce d'ailleurs au travail que nous avons porté lorsque nous étions dans l'opposition, pour obtenir la présence de cette Police Municipale. Et d'ailleurs la majorité de l'époque s'était fracturée sur ce sujet. Il y avait des opposants à la Police Municipale et des personnes qui étaient favorables. C'est grâce, en tout cas, au travail que nous avons porté lorsque nous étions dans l'opposition que la Police Municipale a vu le jour à Seclin.

Donc ça, je tiens quand même à le rappeler. Rappeler également que le dispositif de vidéoprotection que nous avons déployé sur la première tranche, ou alors je n'ai pas tout compris, je n'ai pas ressenti une adhésion pleine et entière, que ce soit du groupe Seclin en Commun ou d'autres personnes qui, aujourd'hui marquent, en tout cas, un certain désaccord. Moi, je me félicite aujourd'hui que Monsieur DECRAENE, vous preniez position pour votre groupe, en faveur du déploiement, ce qu'on va appeler une deuxième tranche. Voilà. Je prends acte, très favorablement en tout cas, de cette évolution et de cette prise en considération de ce que, effectivement, le dispositif que nous avons déployé, nous avons mis les moyens pour y parvenir, les moyens financiers, les moyens humains, ont permis en tout cas d'atteindre des résultats qui nous permettent aujourd'hui d'appréhender cette deuxième tranche. Également le dispositif « Voisins vigilants », abstention de votre part. L'armement de la Police Municipale, vous vous êtes manifesté à cette occasion pour marquer votre désaccord. En résumé, enfin, si je résume la position, alors je ne vais pas globaliser la position de Seclin en Commun, parce qu'elle est en évolution et je m'en félicite. Mais si je résume la position de certains des membres de votre groupe, c'est que sur le volet sécuritaire, surtout, il ne faut toucher à rien. Il faut maintenir les choses en état, et il faut laisser prospérer, et il faut laisser se propager la délinquance dans notre Ville. Eh bien nous, ce n'est pas comme ça qu'on a réagi. Ce n'est pas comme ça qu'on opère. Notre souhait et notre volonté depuis le début de ce mandat, c'est de faire de Seclin une zone qui ne soit plus une zone de non-droit et que la délinquance comprenne qu'à Seclin, on traite cette problématique avec sérieux, en relation

avec Madame la Procureure de la République, avec les services préfectoraux, avec la Police Nationale, avec qui nous avons renforcé nos liens, pour gagner en efficacité, en opérationnalité. Et que les éléments statistiques, moi, les chiffres on en dit, on peut faire dire tout et n'importe quoi aux chiffres. Moi ce que je constate sur le dispositif de vidéoprotection, c'est que dès lors que l'on confond un délinquant avec les images, il doit y avoir une réponse pénale et que, l'individu qui a commis l'infraction, est soudainement placé sous la responsabilité des autorités pénales, des autorités judiciaires, avec des réponses pénales attendues et que, à partir du moment où une réponse pénale est apportée, on peut espérer que ce délinquant comprendra qu'il ne doit pas réitérer les faits. Et que derrière les chiffres statistiques que nous nous exposons, c'est une façon de traiter la délinquance également, d'apporter une réponse pénale, pour éviter la réitération de ces faits. Derrière les 160 réquisitions positives, ce sont autant de délinquants qui ont été interpellés, placés en garde à vue et je l'espère, avec une réponse pénale adaptée. Je l'espère. Ce n'est pas de notre ressort. Chacun a son domaine de compétence. Mon domaine de compétence, en tant que Maire de Seclin, Officier de Police Judiciaire, c'est d'apporter des solutions et des réponses à la sécurité. C'est ma responsabilité. Je n'interfère pas sur le volet pénal, sur le volet des placements en garde à vue. Ce n'est pas mon rôle. Notre responsabilité, c'est de faire en sorte que Seclin ne soit plus une zone de non-droit. Et je me félicite qu'une partie du groupe Seclin en Commun ait compris notre logique et qu'elle adhère au fait que nous puissions faire évoluer ce dispositif sur des zones blanches. Voilà, quand je parle de zones blanches, je rappelle tout d'abord que Seclin c'est une Ville un peu particulière qui est, en termes de superficie, la 3^{ème} Ville en superficie de la Métropole Européenne de Lille. Il faut s'en souvenir. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'après les Villes de Lille, de Villeneuve-d'Ascq, c'est Seclin qui, en termes de superficie, a la plus grande surface à couvrir. Et je me souviens des débats lorsque nous avons évoqué et échangé de la nécessité du déploiement du dispositif de vidéoprotection sur cette première tranche, je me souviens des débats où j'étais qualifié de shérif de la Ville, qu'on parlait déjà de Big Brother. En gros, j'étais celui qui allait observer, espionner tout le monde, regarder ce que chacun allait faire, les atteintes manifestes aux libertés publiques, aux libertés individuelles. C'était exactement le champ que vous décriviez. Fort du déploiement, est-ce qu'aujourd'hui on est sur ce champ-là ? Est-ce qu'aujourd'hui j'ai été mis en accusation sur le visionnage d'images qui pourraient porter atteinte aux libertés publiques, qui pourraient porter atteinte aux libertés individuelles ? Rien de cela. Et 53 caméras avaient été déployées à l'époque. Si on en avait déployé 80, qu'est-ce que j'aurais entendu à ce moment-là ? Qu'est-ce que j'aurais entendu à ce moment-là ? Aujourd'hui, on est devant un dispositif qui démontre son efficacité, où on constate par les chiffres des zones, qu'il mérite de voir, ce dispositif, être renforcé et qu'au nom de la sécurité des Seclinois, au nom du respect des victimes qui attendent des réponses judiciaires, des réponses pénales au préjudice qu'ils ont supporté, oui, j'estime et c'est le sens du vote sur lequel je vous sollicite. Oui, j'estime qu'il est nécessaire d'aller chercher ces espaces où la délinquance peut continuer de prospérer, parce que ce dispositif n'est pas déployé. Voilà ce que je pouvais dire en tout cas sur cette délibération. J'ai compris qu'on ne s'entendrait pas tous, mais déjà on a pu emporter la religion d'un nombre plus important que par le passé, de la nécessité de déployer ce dispositif de vidéoprotection. Monsieur WEKSTEEN, très rapidement, pour ne pas rouvrir le débat dès lors que je...

Monsieur WEKSTEEN : Juste un petit rappel, c'est pour dire que notre dispositif s'inscrit dans un cadre légal et donc il peut servir à la résolution d'affaires judiciaires. Pas tout à fait comme les caméras qu'on a trouvées sur certains emplacements et qui n'étaient même pas déclarées en Préfecture quand on est arrivé il y a 5 ans.

Monsieur le Maire : Merci pour ce rappel. Voilà. Écoutez, je vous propose de passer au vote cette délibération et de procéder de la même façon que nous nous l'avons effectué sur la délibération précédente, par un vote à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Donc je comptabilise 2 votes contre. Des abstentions ? Des votes en faveur de cette délibération. Voilà. Merci. Cette réflexion sera donc engagée dans les tout prochains jours. Merci beaucoup.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

31 votes pour

2 votes contre : PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin.

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération suivante. Monsieur LEGRAND, je vous cède la parole pour la délibération relative à l'admission en non-valeur des créances éteintes.

6. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 4

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur LEGRAND : Merci, Monsieur le Maire. Donc délibération n° 4, admissions en non-valeur et créances éteintes. Il s'agit de sommes que la commune n'a pas réussi à recouvrer, malgré les relances et les procédures habituelles menées par le comptable public. Ces créances sont considérées comme irrécouvrables pour cause d'insolvabilité, ou parce que le créancier est introuvable ou décédé. L'admission en non-valeur n'efface pas la dette. Elle permet simplement de la sortir des comptes actifs de la commune. Ce n'est ni un abandon de créance ni une remise gracieuse et elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune. Concernant les créances éteintes, le comptable public n'a plus de recours local pour la recouvrer et toute tentative de recouvrement est désormais impossible. Vous avez donc les sommes qui figurent 1 570,94 € pour les admissions en non-valeur et 1 946,60 € pour les créances éteintes.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? À défaut, je passe celle-ci au vote. Y a-t-il des abstentions ? Enfin, des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 5

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES, CRÉATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS – ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur le Maire : Je vais procéder au portage des délibérations, en l'absence de Monsieur BACLET, avec tout d'abord la délibération n° 5 relative au recrutement et la rémunération des vacataires et création d'emplois saisonniers dans les accueils de loisirs. Je rappelle que ça a été appréhendé dans le cadre du CST et que cette délibération a accueilli un avis favorable à l'unanimité des deux collèges. Voilà.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations. Je la passe donc au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 6

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES, CRÉATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS – CMEM

Monsieur le Maire : Délibération n° 6 relative au recrutement et la rémunération des vacataires et création d'emplois saisonniers au sein du CMEM, avec la même observation, celle de l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du dernier CST.

Y a-t-il des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 7

AJUSTEMENT DU RIFSEEP

Monsieur le Maire : Délibération n° 7, celle de l'ajustement au RIFSEEP, relatif au fait de compléter cette grille du RIFSEEP qu'on avait votée en tout début de mandat, avec l'identification d'un niveau de régime indemnitaire pour les sages-femmes, en position de direction de service. Cela fait suite au recrutement de notre nouvelle directrice de la crèche familiale, sage-femme. Mais cette catégorie n'apparaissait pas dans le RIFSEEP, raison pour laquelle nous proposons de l'insérer au sein de celui-ci.

Y a-t-il des observations ? Je passe au vote s'il n'y a pas d'observations.

Vote contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 8

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Monsieur le Maire : Délibération n° 8, création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Celui relatif au service archéologique pour des fouilles que nous avons réalisées à l'occasion de la réalisation de la salle de spectacle, où un certain nombre d'éléments ont été retrouvés. L'objectif de ce recrutement est de pouvoir déterminer de quels types d'objets il s'agit. De pouvoir les dater et donc de pouvoir être accompagné sur ce point, avec un accroissement d'activité qui a également porté l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues, lors du dernier CST. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je passe donc au vote. Votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 9

CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT – ATSEM

Monsieur le Maire : Création d'emploi permanent d'ATSEM. Donc il est proposé d'ouvrir un poste d'ATSEM supplémentaire répondant à une ouverture de classe au sein de l'école La Fontaine. Vous vous souvenez qu'il y a quelques années, nous avons déployé beaucoup d'énergie, pour éviter la fermeture d'une classe au sein de l'école DUROT, ce que nous avons obtenu. Et bien aujourd'hui, on peut se féliciter de ce qu'il y ait une classe supplémentaire qui s'ouvre à La Fontaine. Et voilà, je tiens à saluer en tout cas cette ouverture de classe, qui est plutôt favorable à la qualité de l'enseignement que l'on peut retrouver au sein de nos établissements.

Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Votes contre ? Abstentions ? Je n'envoie pas. Délibération acquise à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 10

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS – CMEM

Monsieur le Maire : Modification du tableau des effectifs. Bon, c'est une délibération classique. Je ne sais pas s'il y a des observations.

Ah pardon ! La 10. Oui, pardon. Création – Suppression d'emplois permanents au sein du CMEM avec une mise à jour du tableau des emplois en lien avec la programmation des cours pour la rentrée 2025 au sein du CMEM.

Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 11

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire : Modification du tableau des effectifs.

Y a-t-il des observations ? On passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie toujours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 12

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur le Maire : Et enfin, me concernant, création d'emploi et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif. Cette délibération vient donc compléter celle prise le 16 mai dernier, avec deux emplois supplémentaires, au regard du nombre d'inscriptions dans nos Centres de Loisirs pour le mois de juillet. Bonne nouvelle également.

Y a-t-il des observations ? Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Ah pardon ! Alors, je vais refaire en douceur.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Abstentions ? Donc, abstention de l'ensemble des membres du groupe de Seclin en Commun. Vote à la majorité. Vote favorable, pardon, vote acquis à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour

8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

Monsieur le Maire : Je passe la parole maintenant à Madame RACHEZ, pour la délibération suivante.

7. COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL

Délibération n° 13

AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc, la délibération 13 porte sur l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Donc, lors du Conseil municipal du 15 novembre, il avait été précisé que la convention serait complétée d'un plan d'action, avant le 30 juin.

C'est le cas dans le cadre de cette délibération. Cela concerne donc le quartier « Politique Ville » et les bailleurs. Vous avez des exemples dans cette délibération. Donc, il vous est proposé d'approuver l'avenant et le plan d'action en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PRUNES-URUEN, c'est vous qui avez demandé la parole peut-être ? Oui, c'est vous ? Je vous en prie.

Madame PRUNES-URUEN : Alors on espère qu'il va y avoir de véritables avancées et on est toujours pour, à chaque fois, pour ce type d'abattement. Je tiens quand même à signaler qu'on va être très très très très attentifs, étant donné que sera bientôt entérinée la semi-privatisation de LMH. D'accord. Enfin on a tous lu la propagande de Monsieur CASTELAIN à ce propos, voilà que je trouvais quand même assez mensongère. Donc c'est une semi-privatisation, avec du capital privé et donc on sera très

attentifs, effectivement, à ce que cet abattement ne devienne pas à terme un cadeau fiscal. Voilà. Par contre, j'ai lu le programme. C'est très bien le personnel, vous voyez de proximité, parce qu'on parlait tout le temps tout à l'heure des caméras. Effectivement, j'ai trouvé que c'était un beau projet que d'augmenter, effectivement, le personnel de proximité, parce que c'est vraiment essentiel au bien-être des habitants. Donc c'est un beau projet, je l'ai lu, mais soyons attentifs à cette semi-privatisation.

Monsieur le Maire : Merci. Alors pour qu'on soit bien au clair, étant membre du Conseil d'Administration de LMH, je me déporte de cette délibération, je ne prends pas part au débat, je ne prends pas part au vote et je laisse répondre Madame RACHEZ.

Madame RACHEZ : Je vous rejoins aussi, Madame PRUNES. Il est certain que nous allons suivre le sujet et c'était bien dans les clous, c'était bien prévu. Maintenant, nous avons déjà bien commencé cette démarche. Nous travaillons avec LMH, justement, au quotidien.

Monsieur le Maire : Madame GAUDEFROY.

Madame GAUDEFROY : Oui, ce n'était pas une privatisation, je voulais revenir en réponse à Madame PRUNES-URUEN, ce n'est pas une privatisation, mais c'est la Caisse des Dépôts et Consignation, donc un organisme public.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, je ne passe pas au vote. Je ne fais rien, moi, dans cette affaire. Donc Marie-Chantal, je te laisse porter le vote.

Madame RACHEZ : Alors est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 votes pour)

Monsieur le Maire qui est membre du Conseil d'Administration ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire : Je passe la parole maintenant à Madame RACHEZ, pour la délibération suivante.

Délibération n° 14

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES MOUCHONS

Madame RACHEZ : Donc là, il s'agit d'une attribution d'une subvention pour l'association « LES MOUCHONS », en ce qui concerne les quartiers d'été. Donc comme tous les ans, l'association des MOUCHONS porte ce dispositif qui est donc octroyé par une subvention de la Préfecture qui est donc de 5 000 €. Et là, en l'occurrence, pour porter cette action, donc « LES MOUCHONS » nous demandent une subvention de 2 500 €. Je rappelle que les quartiers d'été servent aussi à animer des ateliers, des sorties pour les personnes qui ne peuvent pas bouger l'été, qui restent pendant les vacances au niveau des Quartiers Politique Ville. C'est « Un été pour tous ». Oui, c'était anciennement « Le quartier d'été », pardon. Donc « Un été pour tous ». Là, cette année, si vous avez vu le programme, on a priorisé les sorties, pour sortir les gens du quartier, qui est en réhabilitation. Voilà. Donc, il est proposé au Conseil municipal le versement de cette subvention de 2 500 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. On peut passer au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 votes pour)

Monsieur le Maire : Et nous passons aux délibérations de Madame MASSET. Merci, Madame RACHEZ.

9. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 16

ASSOCIATION ANDEV – ADHÉSION 2025

Madame MASSET : Bonsoir à tous. Alors la délibération n° 16 porte sur une adhésion à l'ANDEV. Donc l'ANDEV, L'Association Nationale des Directeurs, directrices et des cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales. Et on aimerait, du coup, proposer au Conseil municipal d'adhérer. Donc, c'est une adhésion qui est individuelle, qui concernerait quatre agents du pôle, pour un montant de 180 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On passe au vote.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 votes pour)

Monsieur le Maire : Alors, n'y voyez surtout aucune malice politique. Monsieur SERRURIER, je vous ai oublié dans les délibérations, c'est tout à fait fortuit. Et donc, je vous propose de revenir à votre délibération.

Monsieur SERRURIER : Politique, je ne sais pas, mais malice, je me pose la question quand même.

8. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 15

SUBVENTION À PROJET – UNION MUSICALE DE SECLIN

Monsieur SERRURIER : Donc, il est des monuments qu'on connaît tous, des monuments de Seclin qu'on adore, qu'on accompagne dans leur évolution et ce sont des monuments du patrimoine. Il est des monuments vivants et l'Union musicale est un monument vivant. C'est celui que nous nous suivons depuis toujours là, et ils vont fêter leur 205^{ème} anniversaire d'histoire musicale. C'est quand même remarquable et pour clore ces deux siècles et 5 ans, ils vont organiser une manifestation qui va être vraiment quelque chose de très très beau, avec des associations culturelles locales, avec des amateurs, des professionnels et puis bon, tous les passionnés autour d'une scène qui va nous surprendre toutes et tous. Et bien évidemment, on a été sollicités, ce qu'on comprend bien, et on vous propose d'attribuer pour cette manifestation une subvention de 1 500 €.

Monsieur le Maire : Merci. Je précise que cette subvention vient en complément également de la mise à disposition d'un lieu pour pouvoir accueillir cette manifestation et d'éléments logistiques, techniques, qui seront également mis à la disposition de l'Union Musicale. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je la passe au vote. Des votes contre ? Votes par abstention ? Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 votes pour)

Monsieur le Maire : Je repasse la parole à Madame MASSET pour le continuum des délibérations qui la concernent.

9. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 17

CHARTRE DE L'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Madame MASSET : Donc nous votons celle de l'adhésion à L'ANDEV ou pas ?

Monsieur le Maire : C'est fait.

Madame MASSET : C'est fait. Donc on continue ça. Donc la délibération n° 17 dans la continuité du projet éducatif municipal qui a été voté lors du dernier Conseil, nous proposons une charte de l'engagement éducatif. Donc c'est une charte qu'on a vue en commission, une charte qui a pour objectif de valoriser le rôle éducatif de l'animateur au sein des différents temps d'accueil du Pôle Parcours Éducatif et de renforcer son engagement en corrélation avec les valeurs véhiculées par le projet éducatif de la Ville. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider de valider la charte et de permettre sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette proposition ? Je n'en vois pas. On peut passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité quant à l'adhésion, enfin, quant à cette charte de l'engagement éducatif, qui sera donc proposée à chaque animateur de nos Centres de loisirs.

Madame MASSET : Oui, c'est ça. Alors, pas seulement des Centres, mais aussi les temps du midi et...

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 votes pour)

Monsieur le Maire : Tout à fait. Merci, Madame MASSET, je vous laisse poursuivre sur la délibération n° 18.

Délibération n° 18

TARIFICATION DES PERSONNES MORALES OU PHYSIQUES PRENANT EN CHARGE DES ENFANTS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Madame MASSET : Alors, la délibération n° 18 porte sur la tarification des personnes morales, prenant en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Donc, c'est une délibération que vous avez eue sur table aujourd'hui, qui porte un petit peu de modifications par rapport à celle qu'on a vue en commission dernièrement. Donc, nous proposons de valider une tarification et, ainsi, permettre l'intégration de ces situations aux modalités tarifaires de la restauration municipale, des accueils de loisirs, des accueils périscolaires et péri-AL. Donc ça concerne en fait les maisons d'enfants à caractère social de la vie, qui accueillent des enfants ou des adolescents en difficulté. Et nous proposons des activités, comment dire... Excusez-moi, je suis perdue, comme j'ai les deux sous les yeux. Donc dans le cas de la politique inclusive de la ville de Seclin, il est proposé que les personnes morales exerçant à Seclin et prenant en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance se voient appliquer la tarification de la première tranche du quotient familial de la CAF pour ces enfants sur l'ensemble des activités suivantes : la restauration municipale, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires et péri-AL. Je ne sais pas si ça a été clair du coup.

Monsieur le Maire : Si, si. Voilà, vous avez compris en tout cas qu'il y a une légère modification par rapport à la délibération initiale qui vous avait été présentée où on parlait de personnes morales et de personnes physiques. Concernant les personnes physiques, ça avait déjà fait l'objet d'une délibération. Donc on l'a retiré pour ne nous concentrer que sur les personnes morales, structure type EPDSAE qui a d'ailleurs une structure ici à Seclin, qui accueille des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance, où l'objectif en tout cas, c'est pour ces enfants qu'on peut considérer comme étant domiciliés au sein de la Ville de Seclin, qu'ils puissent bénéficier de la tarification très favorable, voilà, sur le QF1. QF1 qui, je le rappelle, n'a fait l'objet d'aucune évolution et d'aucune augmentation, contrairement à ce qui a pu être évoqué tout à l'heure. C'est-à-dire que pour les tranches les plus basses, il n'y a pas eu d'augmentation de tarification concernant l'ensemble des prestations que nous proposons.

Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie pour cette belle délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération n° 19, je passe la parole à Monsieur LEMAITRE.

10. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 19

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION DE LOCAUX DE BUREAUX AU PROFIT DE L'ÉTAT

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc autorisation de signature d'un bail de location de locaux de bureaux au profit de l'État. La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier rue des Boulets et nos collègues de l'enseignement l'occupent actuellement. Et donc il est convenu qu'on renouvelle un bail, en attendant un éventuel mouvement et changement de local qui pourrait donc se faire dans les mois à venir. Donc il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la commune le présent bail de location de locaux à usage de bureaux au profit de l'État, aux coalitions énoncées dans le document.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On peut passer au vote.
Votes contre ? Votes par abstention ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération suivante, désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées... je vous laisse décliner la délibération.

Délibération n° 20

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE PARCELLES CADASTRÉES AN 205 P1 ET AN 343 P1 SITUÉES DANS LE QUARTIER DE LA MOUCHONNIÈRE

Monsieur LEMAITRE : Merci. Donc dans le cadre du beau projet de réhabilitation des logements de la Mouchonnière, un gros travail sur la remise à niveau du foncier a été donc entamé en tout début de mandat, avec la collaboration de Monsieur CARLIER et c'est au bout de 5 ans que nous arrivons à y voir clair sur le foncier et ses propriétaires. Et donc cette délibération va dans le sens, donc de l'éclaircissement, puisque la commune de Seclin est propriétaire de trois bouts de terrain de petites surfaces et donc on propose à ce que ces terrains soient désaffectés et déclassés pour que justement le foncier soit remis donc aux propriétés de l'usager, si je puis dire. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser la désaffectation et le déclassement des parcelles dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la Mouchonnière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document, relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ?
On passe au vote. Votes contre ? Abstentions ? Vote favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Donc voilà, si on peut porter effectivement un correctif : dans la délibération, il est indiqué qu'il y avait deux parcelles concernées. Dans le corpus de la délibération, c'était indiqué « deux ». On apportera la modification. Ce sont bien trois parcelles qui sont concernées.
Délibération suivante.

Délibération n° 21

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE ET DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PAENP)

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci. Donc, avis du Conseil municipal sur le projet de création du périmètre et du programme d'action de protection des espaces agricoles et naturels périurbains. Nous sommes

Ville gardienne de l'eau. Nous avons donc des activités agricoles et, en même temps, la nécessité de protéger nos espaces naturels. Donc il a été proposé de définir un périmètre et un programme d'action de protection de ces espaces agricoles et naturels, pour faire cohabiter l'activité économique et les activités de protection de la nature. Donc la discussion avec les acteurs économiques du monde agricole est permanente et ce périmètre et ce programme seront soumis à enquête publique. Donc chacun pourra s'exprimer pour, du coup, apporter des projections différentes. Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver le projet de création de ce périmètre, ainsi que le projet de programme d'action, programme, je vais reprendre le terme exact, donc « périmètre et du programme d'action de protection des espaces agricoles et naturels périurbains ». Cet avis sera porté à la connaissance du public. C'est ce que je vous disais dans le cadre de l'enquête publique. Donc, chacun pourra s'exprimer.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Votes contre ? Votes par abstention ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Donc merci. Monsieur LEMAITRE, encore à vous pour l'approbation de la convention de partenariat dans le cadre de l'événement lié à l'accueil du Tour de France.

Délibération n° 22

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'événement LIÉ À L'ACCUEIL DU TOUR DE FRANCE DANS LA VILLE LE 5 JUILLET 2025 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Monsieur LEMAITRE : Merci. Encore un bel événement qui nous attend. Je rappelle la fête qui nous occupera dans deux jours, « la Fête des Harengs », historique. Mais donc une manifestation d'ampleur à rayonnement national, voire international nous arrive le 5 juillet et la Drève sera occupée par un sponsor important du Tour de France, LECLERC, pour ne pas le citer. Et dans le cadre de cette occupation, nous avons voulu protéger, ou offrir un cadre de protection de la Drève, puisque, fort d'usage important, il pourra y avoir des déchets, enfin voilà, des événements. Et donc on a proposé à ce partenaire qui a un usage à titre privatif de l'espace de la Drève, d'établir une convention. Et donc il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver la convention annexée, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant et de charger Monsieur le Maire de veiller à l'exécution de cette convention, toujours dans l'objectif d'offrir un beau spectacle, mais aussi de se garantir vis-à-vis de la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On peut passer cette délibération au vote. Ah ! Monsieur WEKSTEEN ! Ah ! Pardon. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Monsieur WEKSTEEN, vous avez la parole.

Délibération n° 23

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Monsieur WEKSTEEN : Délibération n° 23 concernant l'attribution des subventions « Prime Éco Habitat ». Donc là, on est sur des travaux essentiellement de changement de menuiseries, ou d'isolation. Et donc on se félicite que la commune continue à soutenir les habitants qui cherchent à réduire leur facture énergétique.

Monsieur le Maire : Merci. Je suppose qu'on peut la passer directement au vote. Votes contre ? Abstentions ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Avant de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié, je tenais en tout cas à saluer le travail qui a été porté par le Pôle Parcours Éducatif sur la déclinaison d'un fascicule qui retranscrit le projet éducatif de la Ville, qui vous a été remis, qui est désormais accessible pour le public et qui est le fruit d'un travail qui a été porté, qui a fait l'objet d'un vote lors du dernier Conseil municipal, mais je trouvais que ça avait été un petit peu effacé, au regard de certains sujets qui ont été abordés, dont on se serait bien passé. Mais voilà, je tenais en tout cas à saluer ce travail considérable qui a été porté. Et cela aussi s'inscrit, enfin la délibération que nous avons pu porter sur la charte d'engagement, s'inscrit également dans le cadre de ce projet qui a été porté. Donc encore toutes nos félicitations auprès des services de la Ville, plus particulièrement du « Parcours éducatif » pour la belle déclinaison de ce fascicule. Et puis également sur votre table, voilà, on vous a remis des petits flyers, relatifs à l'ensemble des manifestations que nous allons porter durant tout l'été. Et puis une petite carte souvenir du Tour de France et la venue de celui-ci, les 5 et 7 juillet prochains, ce qui constitue une exception sur le Tour de France. Généralement, les villes sont traversées une fois, puis on ne les revoit plus pendant 20 ans. Eh bien nous, on aura la chance, en tout cas, de pouvoir les accueillir à deux reprises sur cette édition et on espère que vous viendrez nombreux. Voilà ! Bonne soirée à toutes et à tous si on se revoit plus autour d'un verre de l'amitié.

Séance levée à 19 heures 39.

Approuvé au conseil municipal du 3 octobre 2025

À 30 VOIX POUR.

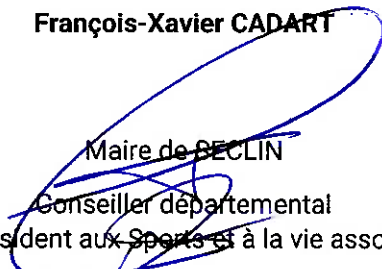
ET 3 VOIX CONTRE (EL GHAZI Fouad Eddine, PRUNES URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin).

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à
la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative